

Norme

NF S62-250

Novembre 2017

1er tirage : -

S62-250

www.afnor.org

Matériel de lutte contre l'incendie - Citernes souples pour la défense extérieure contre l'incendie - Règles d'installation, de réception et de maintenance



**DOCUMENT PROTÉGÉ
PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans accord formel.

Contacteur :
AFNOR – Norm'Info
11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex
Tél : 01 41 62 76 44
Fax : 01 49 17 92 02
E-mail : norminfo@afnor.org

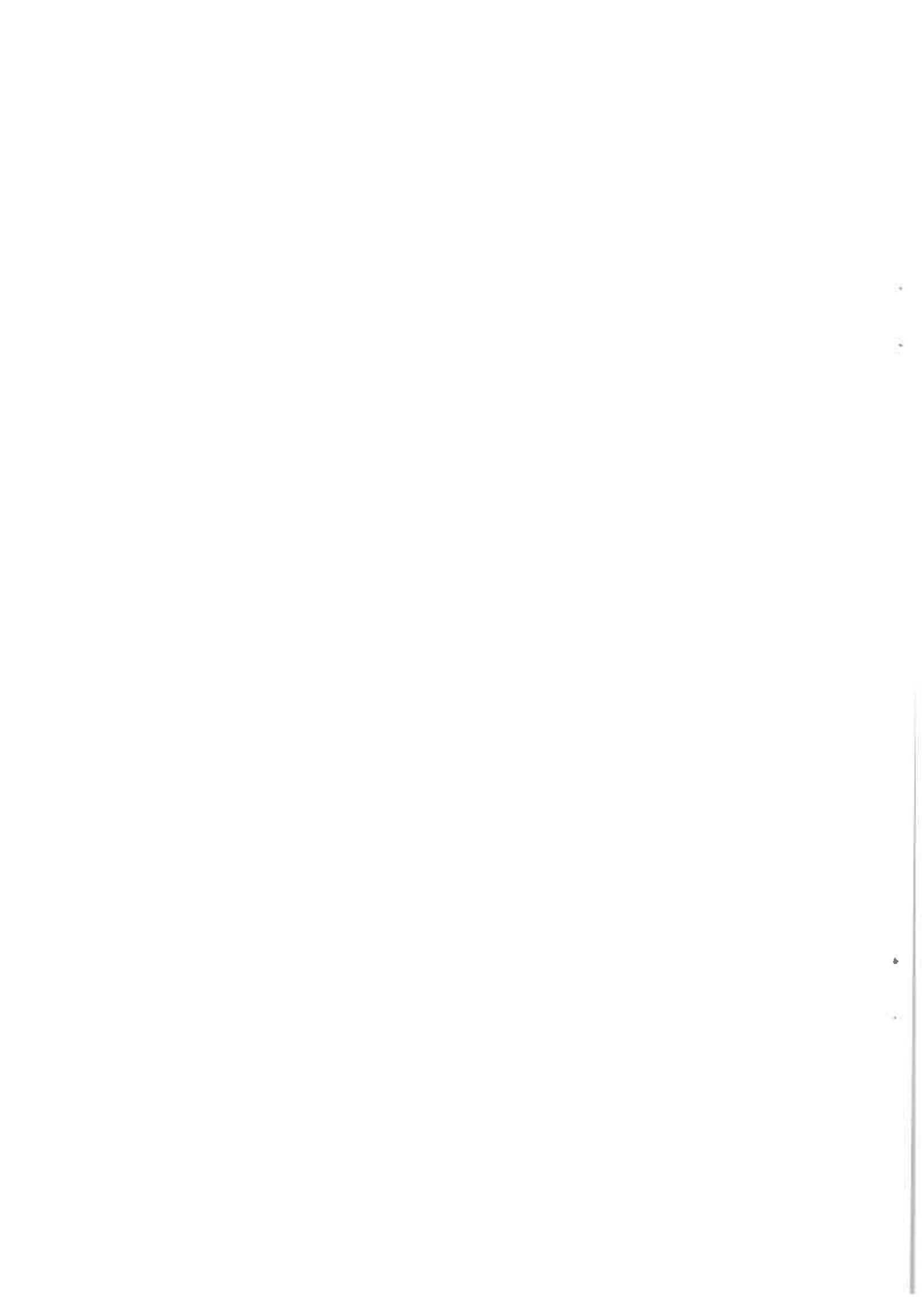
afnor

Imprimé par AFNOR le
25 Janvier 2018

pour
SDIS

avec l'autorisation de l'Editeur

afnor



norme française

NF S 62-250**4 Novembre 2017**Indice de classement : **S 62-250**

ICS : 13.220.10

Matériel de lutte contre l'incendie — Citernes souples pour la défense extérieure contre l'incendie — Règles d'installation, de réception et de maintenance

E : Firefighting equipment — Flexible tanks for external firefighting — Rules for installation, delivery acceptance and maintenance

D : Feuerwehrwesen — Flexible Tanks für externe Brandbekämpfung — Einbau-, Abnahme- und Wartungsregeln

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général d'AFNOR.

Correspondance

À la date de publication du présent document, il n'existe pas de travaux de normalisation internationaux ou européens traitant du même sujet.

Résumé

Les citernes souples sont un des dispositifs de réserve d'eau dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Le présent document fixe leurs conditions d'installation, de réception et de maintenance.

Descripteurs

Thésaurus International Technique : lutte contre l'incendie, matériel d'incendie, réservoir de stockage, prise d'eau, dispositif d'aspiration, installation, pose, réception, spécification, maintenance, vérification, fiche technique, modèle.

Modifications

Corrections

La norme

La norme est destinée à servir de base dans les relations entre partenaires économiques, scientifiques, techniques et sociaux.

La norme par nature est d'application volontaire. Référencée dans un contrat, elle s'impose aux parties. Une réglementation peut rendre d'application obligatoire tout ou partie d'une norme.

La norme est un document élaboré par consensus au sein d'un organisme de normalisation par sollicitation des représentants de toutes les parties intéressées. Son adoption est précédée d'une enquête publique.

La norme fait l'objet d'un examen régulier pour évaluer sa pertinence dans le temps.

Toute norme est réputée en vigueur à partir de la date présente sur la première page.

Pour comprendre les normes

L'attention du lecteur est attirée sur les points suivants :

Seules les formes verbales **doit et doivent** sont utilisées pour exprimer une ou des exigences qui doivent être respectées pour se conformer au présent document. Ces exigences peuvent se trouver dans le corps de la norme ou en annexe qualifiée de «normative». Pour les méthodes d'essai, l'utilisation de l'infinitif correspond à une exigence.

Les expressions telles que, **il convient et il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une possibilité préférée mais non exigée pour se conformer au présent document. Les formes verbales **peut et peuvent** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires, ou une autorisation.

En outre, le présent document peut fournir des renseignements supplémentaires destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments ou à en clarifier l'application, sans énoncer d'exigence à respecter. Ces éléments sont présentés sous forme de **notes ou d'annexes informatives**.

Commission de normalisation

Une commission de normalisation réunit, dans un domaine d'activité donné, les expertises nécessaires à l'élaboration des normes françaises et des positions françaises sur les projets de norme européenne ou internationale. Elle peut également préparer des normes expérimentales et des fascicules de documentation.

La composition de la commission de normalisation qui a élaboré le présent document est donnée ci-après. Lorsqu'un expert représente un organisme différent de son organisme d'appartenance, cette information apparaît sous la forme : organisme d'appartenance (organisme représenté).



Vous avez utilisé ce document, faites part de votre expérience à ceux qui l'ont élaboré.

Scannez le QR Code pour accéder au questionnaire de ce document ou retrouvez-nous sur <http://norminfo.afnor.org/norme/98877>.

Installations fixes de lutte contre l'incendie**AFNOR S61A**

Composition de la commission de normalisation

Président : M COUPEL

Secrétariat : MME REIS — AFNOR

M	ARCHAMBEAU	BNPP
M	BALANDRAS	LABARONNE CITAF
M	BEDO	CLF SATREM (GIS)
M	BERT	SDIS 42
MME	BERTIN	PROFOAM INTERNATIONAL (AFPE2I)
M	BINET	SDIS 29
M	BORGNE	CLF SATREM (GIS)
M	BOULET	TYCO INTEGRATED FIRE & SECURITY FRANCE (GIFEX)
M	BREGEON	STBFT
M	BREVET	CNPP ENTREPRISE
M	BROIHIER	QUALICONSULT FORMATION
MME	BRUNO	FFMI — FEDERATION FRANCAISE METIERS DE L'INCENDIE
M	BUSSON	BAYARD
M	CANLER	FFMI — FEDERATION FRANCAISE METIERS DE L'INCENDIE
M	CASO	SDIS 77
M	CHARTON	PERIFEM
M	CHIRON	DESAUTEL (AFPE2I)
M	CHOMETTE	SDMIS
M	COUPEL	JEAN COUPEL (AFPE2I)
M	DE SAINT-VICENT	SAINT GOBAIN PAM
M	DECLERCQ	ORCHIDEE FRANCE (AFPE2I)
MME	DEGUERRY	CNPP ENTREPRISE
M	DEYERMENDJIAN	CITERPACK ENVIRONMENT SAS
M	DOOSTERLINCK	TRICOFLEX (AFPE2I)
M	DUBOIS	ROT SAS (AFPE2I)
M	DUFEU	DG SECURITE CIVILE GESTION CRISES
M	DUTROP	BAYARD
M	FRANC	SPK ENGINEERING
M	FRANCO	CSTB
M	GATEAU	FNSPF-FED NAT SAPEURS POMPIERS FRANCE
M	GONIN	SDIS — SCE DEPT SECOURS INCENDIE
M	GRIMA	SDIS 42
M	GROSJEAN	SSI SERVICE (GIFEX)
MME	GUILLIER	FFA — FEDERATION FRANCAISE DE L'ASSURANCE
M	HEYRAL	FFMI — FEDERATION FRANCAISE METIERS DE L'INCENDIE

MME	IBOS	DUPONT DE NEMOURS (AFPE2i)
MME	IFTIKHAR	AFNOR CERTIFICATION
M	JEAN	CNPP ENTREPRISE
M	KARZAZI	AXA MATRIX RISK CONSULTANTS SA (FFA — FEDERATION FRANCAISE DE L'ASSURANCE)
M	KERLEROUX	WILO SALMSON FRANCE SAS
M	KRAVETZ	FM APPROVALS LIMITED
M	LABOUREL	GESIP
M	LAGUERIE	CHEMOURS FRANCE SAS (AFPE2i)
M	LEJARS	ELCSI
MME	LUCAS	UNM
M	MALFILÂTRE	SOCOTEC FRANCE
M	MANGIALENTI	DESAUTEL SAS (GIFEX)
M	MASSON	DG SECURITE CIVILE GESTION CRISES
M	MOINET	TYCO BUILDING SERVICES PRODUCTS (AFPE2i)
M	MOREAU	ASSISTANCE GENERALE PROTECTION — AGP (SYPSI)
M	NACHETE	CHUBB FRANCE
M	NARBEY	CLIMEX (SYPSI)
M	PETRONE	BUREAU VERITAS
M	PIDRON	LABARONNE CITAF
M	PROUST	TYCO INTEGRATED FIRE & SECURITY FRANCE (GIS)
M	ROBIN	PERIFEM
M	ROCHE	COFELY AXIMA (GIS)
M	ROISIN	FM APPROVALS LIMITED
MME	ROSSARD	BIO EX (AFPE2i)
M	ROY	BRIGADE SAPEURS POMPIERS PARIS
M	SAULOUP	ROT SAS (AFPE2i)
M	SUPPLY	CITERNEO
M	TENAGLIA	DESAUTEL (AFPE2i)
M	TORRELLI	AVK FRANCE SAS
M	TOUSSAINT	TECHNODOOR
M	TRITZ	TECHNODOOR
M	VALETTE	AVK FRANCE SAS
MME	WASIELEWSKI	BUREAU VERITAS

NF S 62-250

Sommaire

	Page
Avant-propos	7
1 Domaine d'application	8
2 Références normatives	8
3 Termes et définitions	8
4 Conception de l'installation	9
4.1 Généralités	9
4.2 Composition de l'installation d'une citerne souple pour DECI	10
4.2.1 Composition	10
4.2.2 Plateforme de pose	10
4.2.3 Accès	11
4.2.4 Clôture (si existante)	11
4.2.5 Marquage	11
4.2.6 Nombre de dispositif(s) d'aspiration	11
4.2.7 Installation d'une citerne souple par prise directe	12
4.2.8 Installation d'une citerne souple avec piquage par le fond	13
5 Réception technique de l'installation	17
5.1 Généralités	17
5.2 Dossier technique	18
5.3 Opérations à réaliser dans le cadre de la réception technique	18
5.3.1 Vérifications générales	18
5.3.2 Vérifications visuelles	18
5.3.3 Vérifications du fonctionnement et de la performance hydraulique	19
6 Maintenance de l'installation	19
6.1 Généralités	19
6.2 Périodicité	19
6.3 Nettoyage	19
6.4 Vérifications visuelles	19
6.5 Vérifications du fonctionnement des organes de manœuvre	19
Annex A (normative) Rapport de réception d'une installation de citerne(s) souple(s)	20
Annex B (informative) Exemple de l'orientation du dispositif d'aspiration par rapport à l'aire de stationnement	24

Avant-propos

Les citernes souples, objet de ce document, sont destinées à être utilisées en tant que réserve d'eau dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie.

NF S 62-250

1 Domaine d'application

Les citernes souples sont un des dispositifs de réserve d'eau dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Le présent document fixe leurs conditions d'installation, de réception et de maintenance.

Il a pour objectifs d'optimiser, d'harmoniser la mise en place des citernes souples de défense extérieure contre l'incendie pour rendre ces installations fiables et utilisables rapidement en toutes circonstances par les services d'incendie et de secours.

Toute installation doit être conforme aux règles de défense extérieure contre l'incendie (DECI) en vigueur.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

NF S 61-701, *Équipement des services de secours et de lutte contre l'incendie — Raccords destinés à la lutte contre les incendies — Sécurité et performances.*

NF S 61-240, *Matériel de lutte contre l'incendie — Dispositifs d'aspiration pour la défense extérieure contre l'incendie — Prescriptions et méthodes d'essai.*

NF S 62-240, *Matériel de lutte contre l'incendie — Dispositifs d'aspiration pour la défense extérieure contre l'incendie — Règles d'installation, de réception et de maintenance.*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

citerne souple

citerne autoportante en tissus techniques

3.2

colonne d'aspiration

ensemble des éléments situés entre la citerne souple et le dispositif d'aspiration constitué d'une canalisation rigide et d'éléments de robinetterie

3.3

poteau d'incendie par aspiration (appelé « poteau d'aspiration » dans le présent document)

dispositif en forme de colonne en saillie par rapport au niveau du sol, prévu pour l'alimentation en eau par aspiration dans une réserve pour la lutte contre l'incendie

3.4

bouche d'incendie par aspiration (appelé « bouche d'aspiration » dans le présent document)

dispositif installé en-dessous du niveau du sol, prévu pour l'alimentation en eau par aspiration dans une réserve pour la lutte contre l'incendie

3.5

prise d'aspiration

dispositif constitué d'un élément de robinetterie permettant le raccordement des flexibles d'aspiration

NF S 62-250**3.5.1****prise directe**

prise d'aspiration, constituée d'un demi-raccord, n'étant pas installée sur une canalisation mais directement sur la paroi de la réserve (par exemple: citerne souple). Ce dispositif n'est pas hors gel

3.5.2**prise déportée**

prise d'aspiration, constituée d'un demi-raccord, étant installée à l'extrémité d'une canalisation

3.6**piquage par le fond de la citerne souple**

liaison entre le fond de la citerne et la canalisation raccordée à un dispositif d'aspiration (poteau, bouche, prise déportée)

3.6.1**prise directe**

prise d'aspiration, constituée d'un demi-raccord, n'étant pas installée sur une canalisation mais directement sur la paroi de la réserve (par exemple: citerne souple)

3.6.2**prise déportée**

prise d'aspiration, constituée d'un demi-raccord, étant installée à l'extrémité d'une canalisation

3.7**DECI**

Défense Extérieure Contre l'Incendie

3.8**FSH**

Fermeture dans le Sens Horaire

3.9**FAH**

Fermeture dans le sens Anti-Horaire

3.10**dispositif de sectionnement**

organe permettant soit l'obturation soit l'isolement du dispositif d'aspiration, la manœuvre de fermeture est dans le sens horaire (FSH)

3.11**capacité utile**

volume d'eau utilisable

3.12**personnel compétent**

personnel ayant la formation et l'expérience nécessaires ainsi que l'accès aux outils, équipements, informations et manuels pertinents, et connaissant toutes les procédures particulières recommandées par le fabricant pour pouvoir appliquer les procédures de maintenance du présent document

4 Conception de l'installation**4.1 Généralités**

On distinguera deux types d'installations déterminées en fonction de la configuration d'aspiration :

— citerne souple avec aspiration hors sol :

NF S 62-250

- prise directe ;
- citerne souple avec piquage par le fond :
 - poteau d'aspiration ;
 - bouche d'aspiration ;
 - prise déportée.

L'utilisation de l'eau contenue dans la citerne se fera par le biais d'une mise en aspiration sur le ou les dispositifs d'aspiration prévu(s) à cet effet.

La citerne ne délivre pas d'autre pression que la pression statique, variable, due à la hauteur d'eau entre l'orifice d'aspiration et le niveau le plus haut du liquide dans la citerne.

Un orifice permettant le raccordement au dispositif d'aspiration doit respecter les conditions suivantes :

- fournir une quantité d'eau minimale requise ;
- être accessible et utilisable dans tous les cas aux services d'incendie et de secours, y compris en période de gel ;
- le volume sphérique de 10 m de rayon ayant pour centre l'intersection entre l'axe vertical du ou des demi-raccord(s) de sortie du dispositif d'aspiration et le niveau du sol fini, ne doit pas contenir d'installation électrique haute tension (y compris enterrée), à conducteurs non protégés.

4.2 Composition de l'installation d'une citerne souple pour DECI

4.2.1 Composition

L'installation d'une citerne souple est composée des éléments suivants (voir Figure 1) :

- la plateforme de pose de la citerne ;
- éventuellement une clôture et son portillon d'accès ;
- la citerne souple, son marquage et ses équipements (aspiration hors sol ou piquage par le fond).

Dans le cas des piquages par le fond, l'installation de la citerne souple comprendra une ou plusieurs canalisations enterrées raccordées à un ou plusieurs dispositifs d'aspiration ainsi que toutes les pièces de robinetterie et de fontainerie nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.

4.2.2 Plateforme de pose

La plateforme de pose doit être propre, stable, plane et horizontale, sans éléments perforants.

Elle doit pouvoir supporter le poids de la citerne ainsi qu'une charge au m² imposée par la hauteur maximum de la citerne en son point le plus haut. Cette charge est fonction des données fournies par le fabricant (hauteur maximum au centre).

Dans tous les cas, les dimensions de la plateforme de pose doivent permettre un passage minimum de 0,5 m tout autour de la citerne.

La création d'une zone de rétention est conseillée en cas de risque.

4.2.3 Accès

Le dispositif d'aspiration doit être accessible et utilisable dans tous les cas.

4.2.4 Clôture (si existante)

Dans le cas d'une installation avec piquage par le fond, le ou les dispositif(s) ainsi que les organes de sectionnement devront être à l'extérieur de l'enceinte clôturée.

Dans le cas d'une citerne souple avec prise directe, l'installation de la clôture et portillon(s) d'accès devra permettre l'accessibilité à toutes les prises. Le ou les portillons si existants seront situés dans l'axe de la ou des prises.

4.2.5 Marquage

La citerne souple comporte à minima les marquages suivants :

- capacité utile en m³ ;
- hauteur de remplissage à la capacité utile ;
- mentions :
 - « eau non potable » (ou pictogramme correspondant) ;
 - « citerne incendie ».

Les marquages doivent être permanents, toujours visibles et situés à proximité des dispositifs d'aspiration. La hauteur des caractères doit être à minima de 30 mm.

4.2.6 Nombre de dispositif(s) d'aspiration

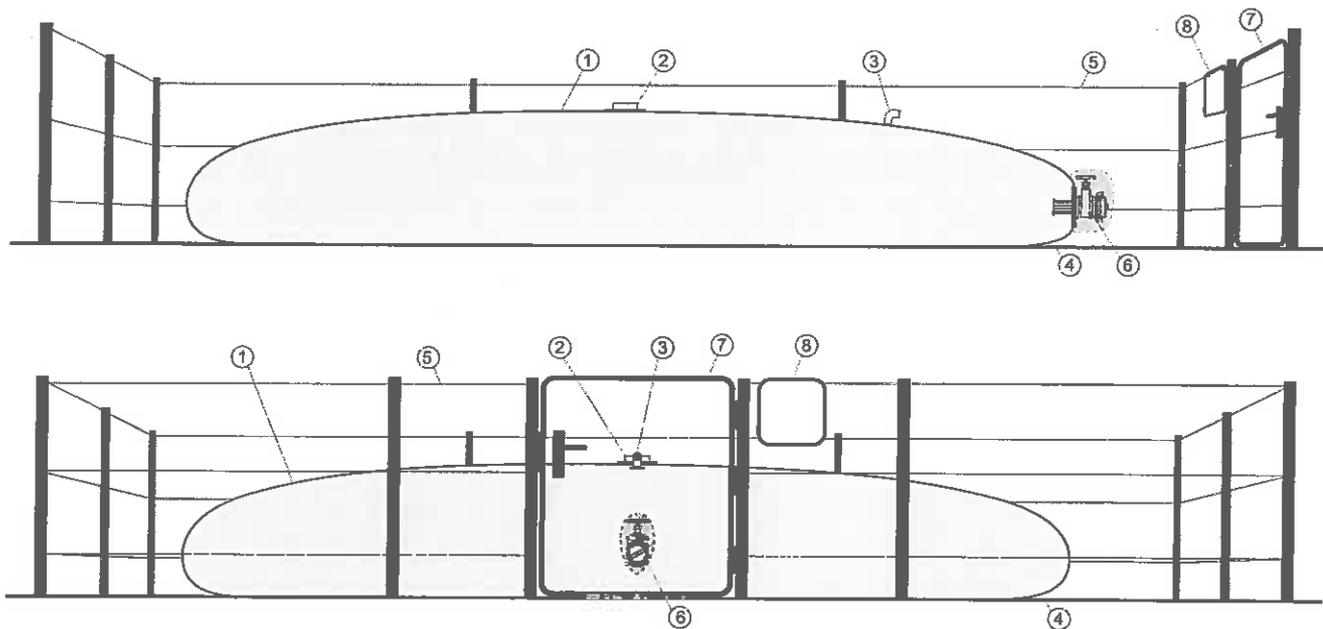
L'installation d'une citerne souple doit comporter au minimum un dispositif d'aspiration DN 100 par tranche entamée de 120 m³ du volume utile de la citerne souple.

NF S 62-250

4.2.7 Installation d'une citerne souple par prise directe

4.2.7.1 Généralités

Le schéma d'installation d'une citerne souple avec prise directe est présenté dans la Figure 1 ci-dessous.



Légende

- 1 Citerne
- 2 Trappe de visite
- 3 Trop plein
- 4 Plateforme de pose
- 5 Clôture
- 6 Prise directe avec dispositif FSH
- 7 Portillon d'accès
- 8 Panneau de signalisation

Figure 1 — Exemple de schéma de principe d'une citerne souple réserve incendie avec prise directe

Une prise directe sera obligatoirement constituée :

- d'une interface ne réduisant pas le débit d'aspiration d'eau ;
- d'un dispositif de sectionnement DN 100 ;
- d'un demi-raccord symétrique type AR DN 100 équipé d'un bouchon, conforme à la norme NF S 61-701.

La prise directe doit être installée et maintenue conformément à la norme NF S 62-240. Elle peut être munie d'une protection contre le gel.

Plusieurs prises directes peuvent être mises en place sur les côtés de la citerne.

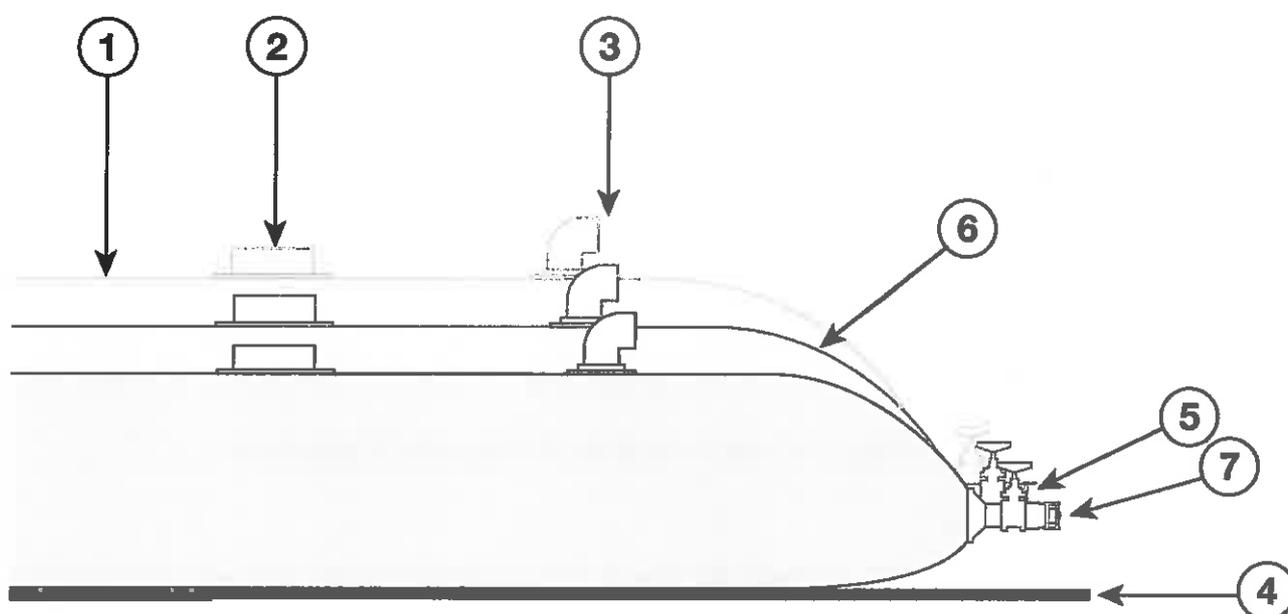
4.2.7.2 Position et orientation de la prise

La hauteur initiale entre la prise et le niveau du sol fini doit être comprise entre 500 mm et 800 mm.

Le demi-raccord est disposé horizontalement. Les coquilles du demi-raccord sont orientées en position haute et basse (voir Figure 2).

Les demi-raccords sont isolés ou en binôme. Un binôme est constitué de 2 demi-raccords distants l'un de l'autre de $1\text{ m} \pm 0,10\text{ m}$. Les demi-raccords isolés ou les binômes doivent être disposés à une distance minimale fixée dans la réglementation.

Chaque demi-raccord ou binôme doit être accessible à tout moment aux engins ou matériels d'incendie dans des conditions permettant de les utiliser.



Légende

- 1 Citerne pleine
- 2 Trappe de visite
- 3 Trop plein
- 4 Plateforme de pose
- 5 Prise directe
- 6 Citerne en cours d'utilisation

Figure 2 — Exemple de positions de la prise directe au cours de l'exploitation

4.2.8 Installation d'une citerne souple avec piquage par le fond

4.2.8.1 Généralités

Le fond de la citerne peut comporter plusieurs piquages.

La colonne d'aspiration comprend une canalisation reliant le piquage de la citerne à un dispositif d'aspiration pouvant être :

- une prise déportée (voir Figure 3) ;
- un poteau d'aspiration (voir Figure 4) ;

NF S 62-250

— une bouche d'aspiration (voir Figure 5).

Un dispositif de mise hors gel est disposé sur la canalisation.

4.2.8.2 Piquage par le fond

Le piquage par le fond peut se situer n'importe où au fond de la citerne. Le piquage doit être positionné de telle sorte à toujours rester en contact avec le sol.

4.2.8.3 Canalisation

La canalisation doit :

- être d'un DN adapté au débit requis, à minima DN 100 ;
- être non-aplatissable ;
- résister à une dépression de 0,8 bar ;
- être installée hors gel.

4.2.8.4 Dispositif de sectionnement

Le dispositif de sectionnement doit comporter un carré de 30 mm × 30 mm manœuvrable dans le sens FSH et situé au niveau du sol. Ce carré doit être repéré et accessible à tout moment et à l'extérieur de la zone clôturée si elle existe.

Le dispositif de sectionnement doit être situé entre 1 m et 3 m du dispositif d'aspiration.

4.2.8.5 Vidange

Tout point de la canalisation situé au-dessus du niveau d'incongelabilité doit toujours être vidangé de manière manuelle ou automatique.

Le schéma d'une canalisation équipée d'un dispositif de vidange est présenté dans la Figure 3 ci-dessous.

4.2.8.6 Aspiration par prise déportée

La colonne d'aspiration est équipée d'une ou plusieurs prise(s) déportée(s) conforme(s) à la norme NF S 61-240. L'ensemble doit être installé et maintenu conformément à la norme NF S 62-240. L'axe central de ces prises doit se situer entre 500 mm et 800 mm par rapport au niveau du sol.

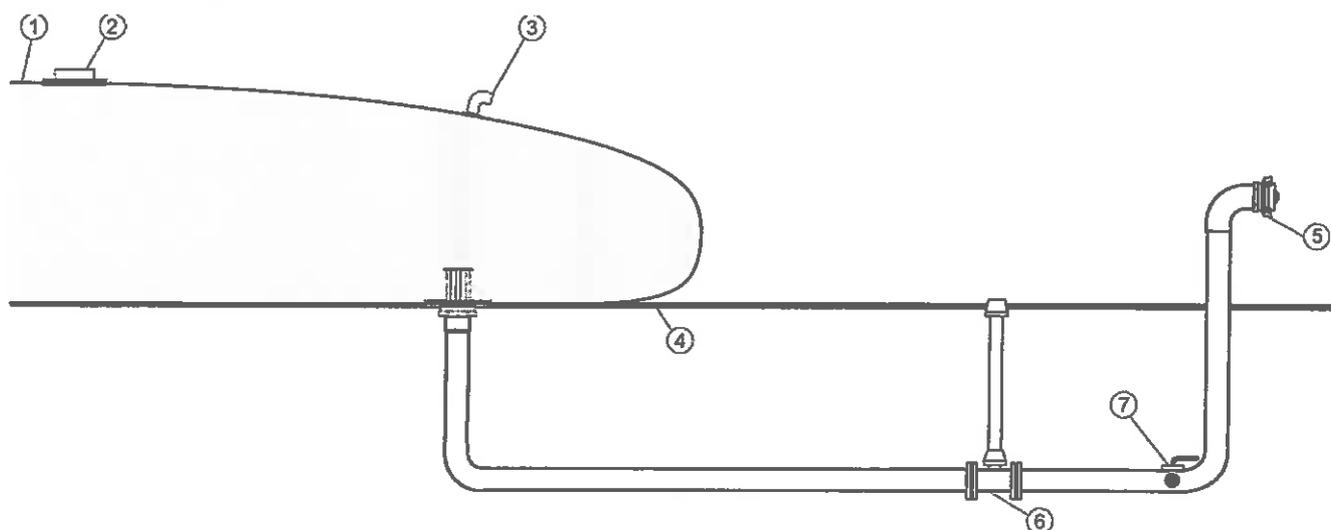
La partie visible de la colonne d'aspiration doit être majoritairement bleue.

La colonne d'aspiration est munie d'un dispositif permettant sa vidange après utilisation.

Le demi-raccord est disposé horizontalement. Les coquilles du ou des demi-raccord(s) sont orientées en position haute et basse.

NF S 62-250

Le schéma d'installation d'une citerne souple avec piquage par le fond et équipée d'une aspiration par prise déportée est présenté dans la Figure 3 ci-dessous.



Légende

- 1 Citerne
- 2 Trappe de visite
- 3 Trop plein
- 4 Plateforme de pose
- 5 Prise déportée
- 6 Dispositif de sectionnement FSH avec carré de 30 x 30 mm manœuvrable au niveau du sol
- 7 Dispositif de vidange

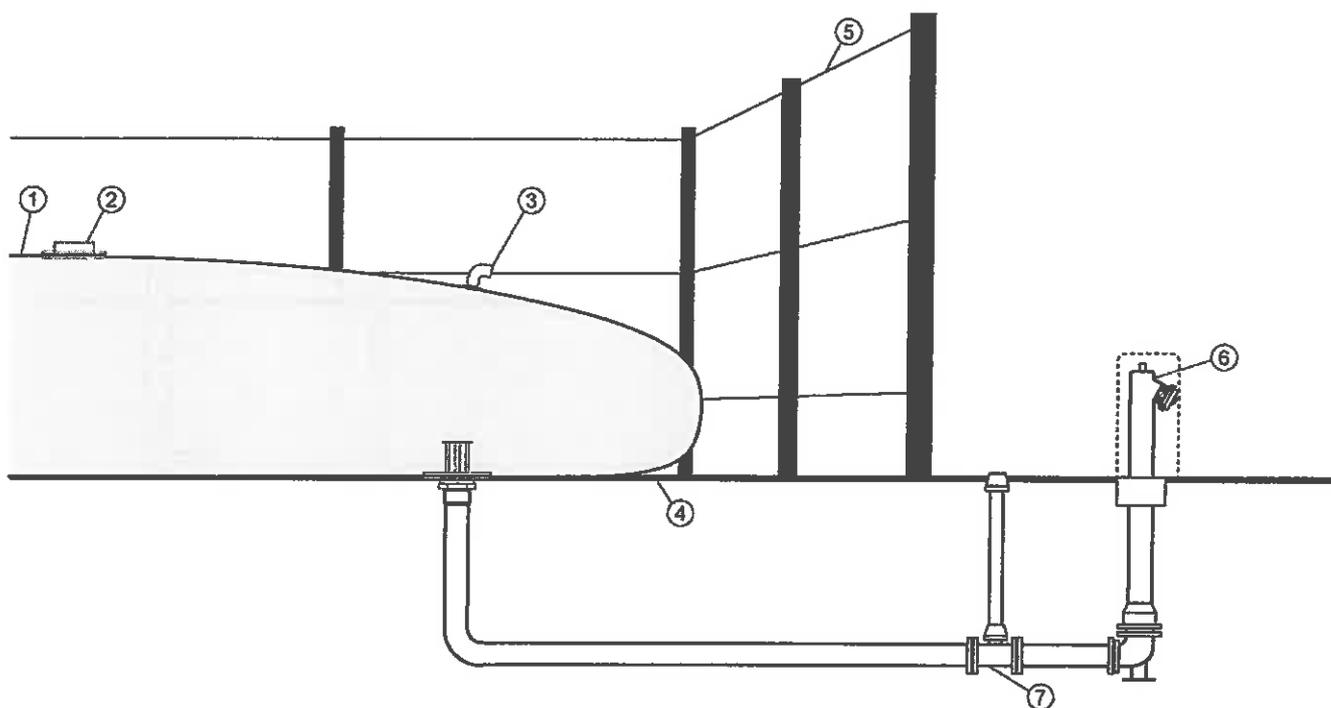
Figure 3 — Exemple de dispositif d'aspiration par prise déportée

4.2.8.7 Aspiration par poteau

Le poteau d'aspiration doit être conforme à la norme NF S 61-240 et installé et maintenu conformément à la norme NF S 62-240.

NF S 62-250

Le schéma d'installation d'une citerne souple avec piquage par le fond et équipée d'une aspiration par poteau est présenté dans la Figure 4 ci-dessous.



Légende

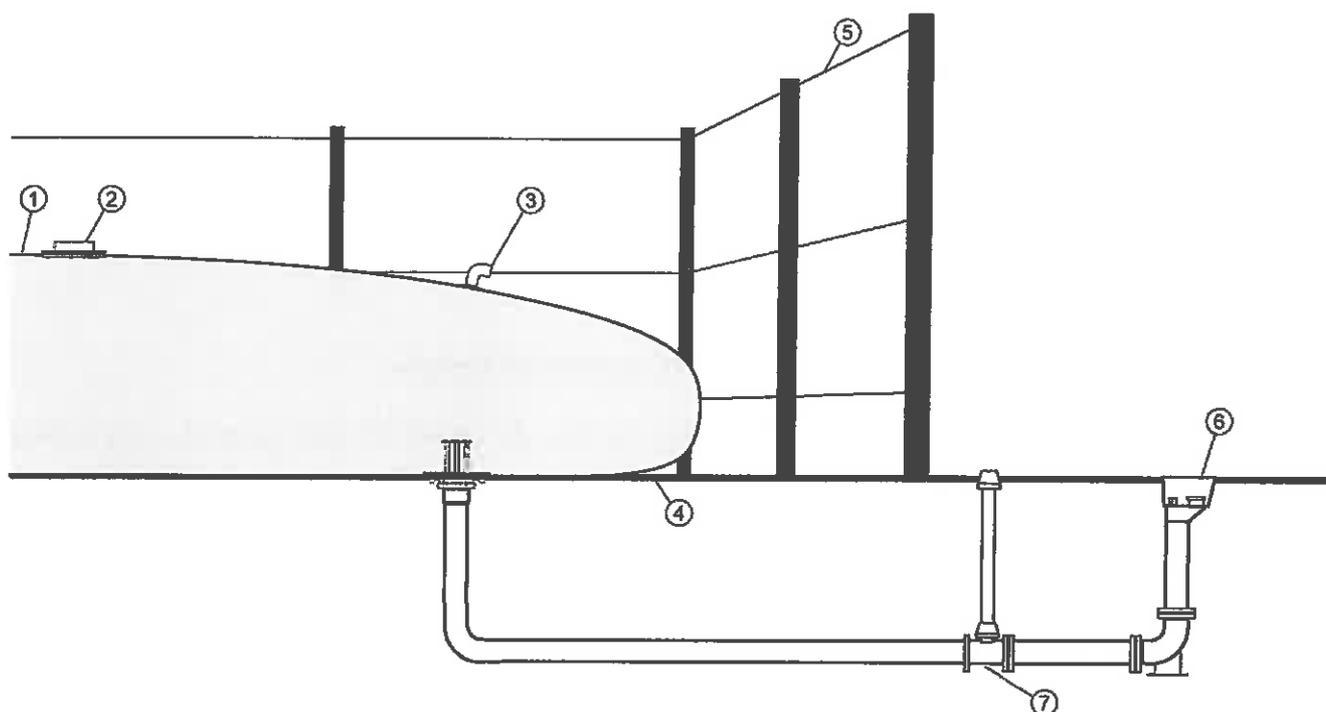
- 1 Citerne
- 2 Trappe de visite
- 3 Trop plein
- 4 Plateforme de pose
- 5 Clôture
- 6 Poteau d'aspiration avec ou sans coffre
- 7 Dispositif de sectionnement FSH

Figure 4 — Exemple de dispositif d'aspiration par poteau

4.2.8.8 Aspiration par bouche

La bouche d'aspiration doit être conforme à la norme NF S 61-240 et installée et maintenue conformément à la norme NF S 62-240.

Le schéma d'installation d'une citerne souple avec piquage par le fond et équipée d'une aspiration par bouche est présenté dans la Figure 5 ci-dessous.



Légende

- 1 Citerne
- 2 Trappe de visite
- 3 Trop plein
- 4 Plateforme de pose
- 5 Clôture
- 6 Bouche d'aspiration
- 7 Dispositif de sectionnement FSH

Figure 5 — Exemple de dispositif d'aspiration par bouche

5 Réception technique de l'installation

5.1 Généralités

L'installation des citernes souples pour la défense incendie doit faire l'objet d'une visite de réception technique en présence de l'installateur, du propriétaire de l'installation ou de son représentant désigné.

Cette réception technique a pour but de contrôler la conformité de l'installation avec le présent document et les spécifications figurant dans le dossier technique.

La réception technique de l'installation doit faire l'objet d'un rapport individuel de chacune des citernes souples (voir Annexe A).

NF S 62-250

5.2 Dossier technique

L'installateur doit fournir à la personne responsable un dossier technique ou DOE (dossier de l'ouvrage exécuté). Celui-ci comprendra à minima :

- une attestation du fabricant indiquant la capacité utile de la citerne ;
- la fiche technique produit ;
- la notice d'installation ;
- les consignes d'exploitation et de maintenance.

5.3 Opérations à réaliser dans le cadre de la réception technique

L'établissement du rapport de réception nécessite la réalisation de l'ensemble des opérations successives décrites ci-dessous.

5.3.1 Vérifications générales

Elles consistent à procéder à la vérification de la conformité de l'installation au présent document.

5.3.2 Vérifications visuelles

Les vérifications visuelles s'effectuent sur citerne pleine.

Elles doivent être réalisées par du personnel compétent. Elles consistent à vérifier :

- la conformité de l'implantation de l'installation :
 - respect de l'emplacement prévu ;
 - citerne installée sur une plateforme de pose propre, stable, plane et horizontale et sans éléments perforants ;
 - dimensions de la plateforme de pose permettant un passage minimum de 0,5 m tout autour de la citerne ;
 - l'accessibilité et l'utilisation possible des prise(s) d'aspiration située(s) dans l'axe des portillons si existants ;
- la conformité de la hauteur de remplissage de la citerne souple à la hauteur indiquée par le fabricant ;
- l'aspect général de la partie visible de la citerne souple :
 - absence de fuite ;
 - absence de détérioration ;
- la présence et l'intégrité des équipements initialement installés sur la citerne : trappe de visite, trop plein non obturé, et autres dispositif(s) si existants ;
- la présence du marquage de l'installation ;
- la hauteur de la (des) prise(s) d'aspiration ou raccord(s) du poteau d'aspiration par rapport au sol comprise entre 0,5 m et 0,8 m ;

— le bon fonctionnement des portillons d'accès si existants.

5.3.3 Vérifications du fonctionnement et de la performance hydraulique

Les vérifications du fonctionnement et de la performance hydraulique consistent à :

- si elles existent, manœuvrer plusieurs fois les dispositifs pour garantir leur bon fonctionnement et les remettre dans leur position initiale ;
- vérifier la capabilité d'aspiration.

6 Maintenance de l'installation

6.1 Généralités

Pour garantir la disponibilité continue d'une installation de citernes souples, une inspection et une maintenance régulières doivent être pratiquées. Au préalable, avant d'effectuer les contrôles, il est indispensable d'identifier la marque et le modèle de chaque citerne souple afin de respecter les consignes techniques particulières et modes opératoires de maintenance du fabricant.

Les opérations de maintenance doivent être réalisées par du personnel compétent.

6.2 Périodicité

Les opérations de maintenance doivent être réalisées au minimum annuellement.

6.3 Nettoyage

Il est recommandé d'effectuer un nettoyage selon les préconisations du fabricant avant toute opération d'entretien et de maintenance.

6.4 Vérifications visuelles

Les vérifications visuelles s'effectuent sur citerne pleine.

Elles doivent être réalisées par du personnel compétent. Elles consistent à s'assurer que les prescriptions du paragraphe 5.3.2 soient toujours respectées. Toute modification par rapport à l'installation initiale doit être signalée.

6.5 Vérifications du fonctionnement des organes de manœuvre

Les vérifications du fonctionnement des organes de manœuvre consistent à vérifier le fonctionnement de tous les dispositifs associés à l'installation de la citerne souple selon les prescriptions des fabricants.

Après vérification du fonctionnement des organes de manœuvre, les dispositifs de sectionnement doivent être remis dans leur position initiale.

NF S 62-250

**Annexe A
(normative)**

Rapport de réception d'une installation de citerne(s) souple(s)

RAPPORT DE RECEPTION D'UNE INSTALLATION DE CITERNE(S) SOUPLE(S) Norme NF S 62-250		
Date :	. . / . . /	
Maître d'ouvrage :	Nom :	Signature :
Maître d'œuvre :	Nom :	Signature :

Désignation précise de l'ouvrage faisant l'objet du présent rapport :

— Adresse d'implantation de l'installation de citerne(s) souple(s) :

.....

—

— Coordonnées GPS :

.....

— Marque de la citerne souple :

— Identification de la citerne souple :

— Capacité utile de la citerne souple (en m³) :

— Autres informations utiles (plan cadastral, photographie,...):

.....

Dossier technique ou D.O.E (Dossier de l'Ouvrage Exécuté) fourni par l'installateur : OUI NON

— Si oui, dossier transmis le : . . / . . /

Le présent rapport ne constitue pas une attestation relative à la sécurité des personnes.

TYPE D'INSTALLATION

— Nombre de citerne(s) souple(s) avec aspiration hors sol : → Tableaux A.1 et A.2 à compléter

— Nombre de citerne(s) souple(s) avec piquage par le fond : → Tableaux A.1 et A.3 à compléter

Tableau A.1 — Prescriptions communes aux deux types d'installation

Référence à la norme NF S 62-250	Prescriptions et descriptions demandées (une fiche par citerne)	Conforme	Non conforme
4.2.2	Citerne installée sur une plateforme de pose propre, stable, plane et horizontale et sans élément perforant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dimensions de la plateforme de pose permettant un passage minimum de 0,5 m tout autour de la citerne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2.3	Dispositif(s) d'aspiration accessible(s) et utilisables(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2.5	Indication de la capacité utile en m ³ de la citerne souple	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Indication de la hauteur de remplissage à la capacité utile sur la citerne souple	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Pictogramme ou mention « eau non potable »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Indication « Citerne Incendie »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marquages permanents et visibles situés à proximité des prises d'aspiration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Hauteur des caractères de 30 mm minimum	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2.6	Nombre de dispositif(s) d'aspiration : minimum un DN 100 par tranche entamée de 120 m ³ du volume utile de la citerne souple	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.3.2	Conformité de la hauteur de remplissage de la citerne souple à la hauteur indiquée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aspect général de la partie visible de l'installation (citerne pleine, absence de fuite, absence de détérioration)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence de l'intégralité des équipements initialement installés sur la citerne (trappe centrale, trop plein non obturé, orifice de remplissage, dispositif(s) d'aspiration)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Respect de l'emplacement prévu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Hauteur de la (des) prise(s) d'aspiration ou raccord(s) du poteau d'aspiration par rapport au sol comprise entre 0,5 m et 0,8 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	le bon fonctionnement des portillons d'accès si existants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	OBSERVATIONS :		

NF S 62-250

Tableau A.2 — Installation par prise directe

Référence à la norme NF S 62-250	Prescriptions et descriptions demandées	Conforme	Non conforme	Sans objet
4.2.4	Si clôture existante, accès situé(s) dans l'axe de la ou des prises d'aspiration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Si clôture existante, système d'ouverture manœuvrable par les services d'incendie et de secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'un dispositif de sectionnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Demi-raccord symétrique de type AR DN 100 conforme à la norme NF S 61-701	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Présence d'un bouchon conforme à la norme NF S 61-701	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Présence d'une protection contre le gel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Demi-raccord disposé horizontalement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4.2.7.2	Coquilles des demi-raccords orientées en position haute et basse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Si demi-raccords en binôme, espace entre les deux égal à $1\text{ m} \pm 0,10\text{ m}$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Si plusieurs demi-raccords isolés ou plusieurs binômes, les demi-raccords isolés ou les binômes doivent être disposés à une distance minimale fixée dans la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	OBSERVATIONS :			

Tableau A.3 — Installation avec piquage par le fond

Type de dispositif d'aspiration :

- prise déportée
- poteau d'aspiration
- bouche d'aspiration

Référence à la norme NF S 62-250	Prescriptions et descriptions demandées	Conforme	Non conforme	Sans objet
4.2.4	Si clôture existante, dispositif(s) d'aspiration et organes de sectionnement à l'extérieur de la clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2.8.1	Dispositif de mise hors gel sur la canalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.2.8.3	Canalisation non aplatissable à minima DN 100	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Canalisation résistant à une dépression de 0,8 bar	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Canalisation hors gel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2.8.4	Dispositif de sectionnement manœuvrable grâce à un carré de manœuvre au niveau du sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Carré de manœuvre facilement accessible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Carré de manœuvre à l'extérieur de la zone clôturée si existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dispositif de sectionnement situé entre 1 m et 3 m de la prise d'aspiration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2.8.5	Présence d'un système de vidange automatique ou manuel de tout point de la canalisation situé au-dessus du niveau d'incongelabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.2.8.6	Prise déportée conforme à la norme NF S 61-240	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2.8.7	Poteau d'aspiration conforme à la norme NF S 61-240	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2.8.8	Bouche d'aspiration conforme à la norme NF S 61-240	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

OBSERVATIONS CONCERNANT LES NON-CONFORMITES CONSTATEES :

.....

 Pour être définitivement validée, l'installation devra faire l'objet d'une vérification de la capacité d'aspiration.

Nom et qualité :

Société :

responsable de l'exécution des vérifications mentionnées ci-dessus déclare exacts les renseignements portés sur le présent rapport.

Un exemplaire du présent document sera transmis à l'autorité détentrice de la police administrative spéciale de la défense extérieure contre l'incendie.

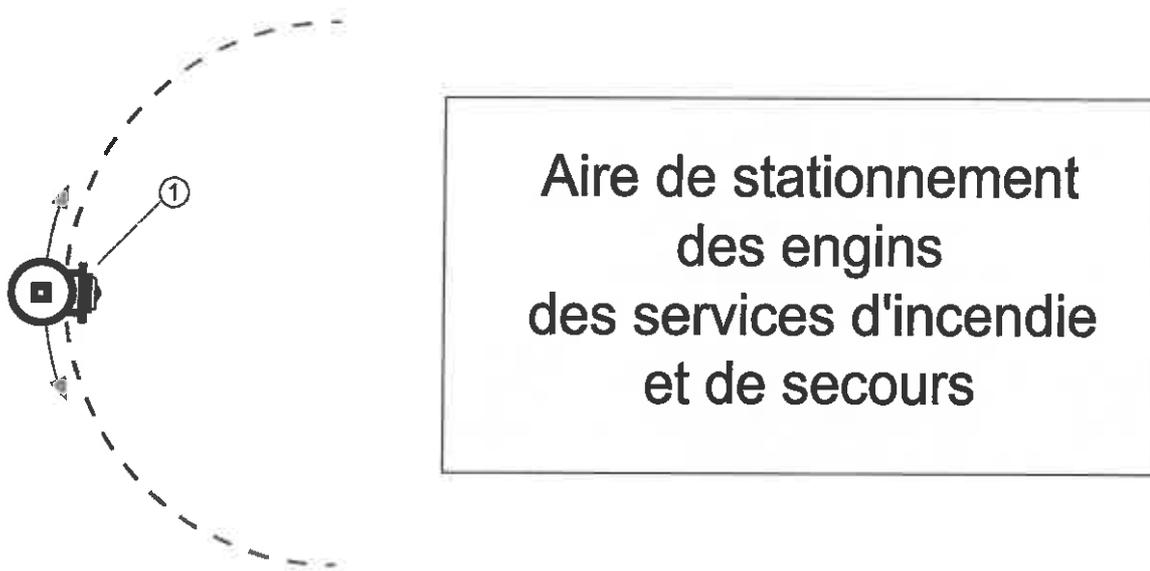
Date :

Signature :

NF S 62-250

Annexe B
(informative)**Exemple de l'orientation du dispositif d'aspiration par rapport à l'aire de stationnement**

Les exigences relatives aux aires de stationnement des engins des services d'incendie et de secours ne font pas l'objet du présent document et sont définies dans les règles de défense extérieure contre l'incendie (DECI) en vigueur.

**Légende**

- 1 Dispositif d'aspiration

Figure B.1 — Exemple de l'orientation du dispositif d'aspiration par rapport à l'aire de stationnement des engins des services d'incendie et de secours

